



## Réorganisation des services... et si on pensait aux AGENTS !

### Bilan Sécurité et Santé au travail 2016

Vos élus **FO DGFIP 54** s'étonnent du nombre impressionnant d'écrêtements d'horaires variables, soit 812 écrêtements qui correspondent à 3918 heures !

De ce fait, l'administration a économisé l'équivalent de 2,5 agents !!!

Les années passent, les effectifs diminuent mais les charges de travail continuent d'augmenter...

Nous avons également interpellé la Direction sur les 45 signalements de violences physiques ou verbales.

**Ce chiffre est en constante augmentation depuis plusieurs années.**

Ce phénomène est d'autant plus inquiétant qu'il est loin de recenser tous les cas d'incivilité.

Vos élus **FO DGFIP 54** sont contre le rétablissement du jour de carence.

En effet, le nombre de congés maladie de courte durée est de 788 jours, soit moins d'un jour par agent.

**Ces statistiques démontrent que les agents ne profitent pas du système.**

### Rapport d'activité 2016 du CHSCT et tableau de bord de veille sociale

Le budget total du CHSCT s'élevait en 2016 à 139 684 € contre 147 803 € en 2015, **soit une baisse de 5,5 % !**

Les principales actions du CHSCT 54 en 2016 ont porté sur l'amélioration de l'environnement physique de travail et sur la formation.

Les crédits du CHSCT alloués à la DDFiP ont permis de réaliser les travaux suivants :

- *Formations* : 35 566 € (25,5%)
- *Fauteuils de bureau ergonomiques* : 31 440 € (22,5%)
- *Aménagement des postes de travail* : 32 121 € (23%)

A la lecture du tableau de bord de veille sociale, on constate une forte augmentation du nombre de jours déposés sur le compte épargne temps.

Force est de constater que les agents n'ont plus le temps de prendre leurs congés.



## Réorganisation des pôles de gestion des consignations

Actuellement, 14 pôles sont en fonction en métropole.

A terme, seuls 2 pôles subsisteront (à Nantes et Lyon).

Le PIC de Nancy fera partie de la première vague et sera transféré en septembre 2018 vers Lyon.

4 agents et le chef de service sont concernés par cette fermeture.

Vos élus **FO DGFIP 54** constatent une fois encore que la Direction continue dans sa logique de destruction programmée du réseau de proximité encore et toujours et que la récompense des efforts consentis par les pôles existants se traduit purement et simplement par leur suppression.

## Réorganisation de la gestion des recettes non fiscales

La DGFIP va réorganiser la gestion des recettes non fiscales en spécialisant ou en fermant certains sites.

La DDFIP 54 élargit ses missions Justice et Pénitentiaire à la région Grand Est et conserve sa compétence Education Nationale actuelle.

Cependant, la gestion de la taxe d'aménagement est transférée à Colmar.

A ce jour, la Direction n'est pas en mesure de nous préciser l'impact sur les effectifs.

Pour **FO DGFIP 54**, cette réorganisation cache bien évidemment une profonde volonté de regrouper les activités au sein de pôles spécialisés répartis sur le territoire mais en nombre très restreint.

L'objectif est toujours le même : supprimer encore et toujours des emplois en concentrant à outrance.



## Divers

- Vos représentants **FO DGFIP 54** alertent la Direction sur les risques encourus par les agents lors des dégagements de caisse. En effet, actuellement, des trésoreries ne bénéficient pas de prestations de convoyeurs de fonds. La Direction confirme que le comptable d'une trésorerie située à proximité d'un bureau de poste doit assumer son dégagement.

- La restructuration de l'entrée de la cité administrative n'a pas pris en compte l'accès aux personnes handicapées. Vos élus **FO DGFIP 54** déplorent que les places réservées aux personnes à mobilité réduite soient situées à plus de 200 mètres de l'accueil.

A ce jour, l'aménagement des nouvelles barrières à l'entrée de la cité administrative occasionne quelques désagréments que nous avons prédits lors des précédents CTL. Aux dires de la Direction, ces problèmes se résoudront avec le temps.

- Vos élus **FO DGFIP 54** dénoncent une nouvelle dégradation du service public imposée aux contribuables :
  - Refus de paiements en numéraire ou en chèque au bénéfice d'une autre trésorerie.
  - Obligation de prise de rendez-vous pour la délivrance de duplicata d'avis d'imposition.

Vos représentants **FO DGFIP 54** :

Arnaud HELSTROFFER  
Alexis TSCHENS  
Olivier BAILLARGEAT  
Didier HOUILLON